



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 59030

Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par de très nombreuses associations d'aide à domicile du département de l'Isère qui permettent aux familles et aux personnes âgées, malades ou handicapées, de vivre à leur domicile, en étant soignées et aidées dans les actes de la vie quotidienne. Ces associations d'aide à domicile de l'Isère qui aident chaque année six mille personnes, grâce à huit cents salariés, déplorent aujourd'hui la précarité des emplois et une insuffisance des dispositifs d'aide en raison de condition d'accès drastique et d'une limitation des enveloppes budgétaires. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place afin de conforter le secteur de l'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59030

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1603